

Le 18 mars 2016

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le vendredi 18 mars 2016, à 18 h 30, à l'Église, sous la présidence de madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Marjorie Bourbeau, Monique Richard, Chantal Valois, Mathieu Harkins et Jean-Claude Massie. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général/secrétaire-trésorier et madame Catherine Berbery, adjointe à la direction et aux communications, sont également présents.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint, madame la mairesse, Lisette Lapointe, ouvre la présente séance ordinaire à 18 h 35.

Résolution
2016-03-040
Acceptation de
l'ordre du jour

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
secondé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution
2016-03-041
Acceptation
procès-verbal
19 février 2016

3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2016

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
secondé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal, de la séance ordinaire du 19 février 2016, soit accepté tel quel.

ADOPTÉE

4. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Chers concitoyens et concitoyennes,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport de la mairesse en cette troisième séance régulière du Conseil de l'année 2016. Bienvenue à vous qui êtes présents ici aujourd'hui et à vous qui suivez nos travaux sur le site internet de la municipalité.

Permettez-moi d'abord de vous présenter les conseillers présents:
Mathieu Harkins, Jean-Claude Massie, Marjorie Bourbeau, Monique Richard,
Chantal Valois. Pierre Roy s'est excusé.

Également, Mathieu Dessureault, directeur général de la municipalité et Catherine Berbery, adjointe à la direction et responsable des communications.

Il me fait plaisir de vous présenter les événements qui ont retenu notre attention ainsi qu'un résumé de mes activités depuis le dernier Conseil.

Réunions des conseillers municipaux

29 février, 7 mars, 14 mars

Conseil des maires et réunions de la MRC des Pays-d'en-Haut

Le 8 mars : Conseil des maires – Adoption d'une lettre au sous-ministre des Ressources naturelles, indiquant le refus de la MRC d'accorder le certificat de conformité pour le projet Hydro-Québec et adoption d'une résolution demandant à la table des Préfets des Laurentides de renouveler leur adhésion à la Charte des paysages.

Le 9 mars : Table de concertation des partenaires pour déterminer les orientations en développement social

Rencontres et Activités - Groupes et citoyens

20 février: conférence de presse et assemblée publique, dossier Hydro-Québec

3 mars: rencontre avec le Comité aviseur et la MRC des Pays-d'en-Haut

Faits saillants

- Très belle annonce par le député Yves St-Denis, le 20 février : subvention de 50 % des travaux, pouvant aller jusqu'à 300 000 \$, pour la réfection du chalet du Mont Avalanche
- Carnaval 2016 – Bouillonnant d'activités, beau succès de participation
- Préparation et distribution du bulletin municipal du printemps

Dossier Hydro-Québec

20 février : Assemblée publique d'information

Lors de cette assemblée, les citoyens ont pu entendre nos experts, monsieur Paul Paquin et madame Élane Genest, nos procureurs, Me Gertler et Desjardins, madame Sarah Perreault, du comité aviseur, monsieur André Genest, préfet adjoint de la MRC et moi-même. L'assemblée était animée par madame Denise Payette, du comité aviseur.

Dans un premier temps, nous avons fait lecture du communiqué que nous avons présenté aux médias une heure plus tôt lors d'une conférence de presse. Ce communiqué faisait le point sur les plus récents développements.

(Annexe: Article de L'Info du Nord – Saint-Adolphe accuse Hydro-Québec de malhonnêteté intellectuelle.

Nous avons ensuite présenté le documentaire du cinéaste Georges Jardon qui a remporté un vif succès auprès de l'assistance. À visionner absolument pour bien comprendre le combat de Saint-Adolphe et de la MRC des Pays-d'en-Haut: disponible sur le site www.projethydro.com. Déjà 2 700 personnes l'ont visionné ou partagé.

En réponse aux questions des citoyens, nous avons fait le point sur l'état de nos démarches et avons pu constater la solidité de la mobilisation citoyenne.

La captation vidéo de cette assemblée est disponible sur notre site.

RAPPEL DE QUELQUES FAITS SAILLANTS ET RÉALISATIONS

Chaque mois, nous aborderons les principales réalisations par service ou dossier:

Développement économique et touristique

- Mise sur pied de partenariats avec la Chambre de commerce pour l'organisation de grands événements (ex: Fête champêtre et triathlon d'hiver)

- Organisation de la Petite séduction permettant une visibilité incomparable pour Saint-Adolphe
- Nouveau site Web maintenant accessible sur téléphone intelligent et tablette
- Plus grande place pour nos commerçants, nos artisans et nos activités
- Promotion de Saint-Adolphe comme destination plein-air (section «découvrez St-Adolphe»)

Urbanisme

- 2014 et 2015, Aide financière à la revitalisation des bâtiments du noyau villageois
- 2014 et 2015, Amélioration aux dépliants imagés vulgarisant les règlements d'urbanisme et aux formulaires de demande de permis et certificats d'autorisation afin de faciliter leur compréhension par les citoyens
- 2015, nouveau règlement PIIA-noyau villageois pour améliorer l'intégration architecturale des bâtiments dans le village, incluant le contrôle de l'affichage
- 2015, modification du règlement PIIA-sommet de montagne pour assujettir toute nouvelle tour ou pylônes d'une hauteur de plus de 15 mètres
- 2015, achat de la carte LIDAR (light detection and ranging) afin d'améliorer les connaissances du territoire; cet outil est nécessaire à l'analyse des nouveaux projets de développement et de construction
- 2016, en collaboration avec le comité consultatif en urbanisme (CCU): préparation d'une refonte des règlements d'urbanisme, afin mieux refléter les orientations de demain en terme de développement et de construction

Environnement

- 2014, Colloque – Forum sur l'eau
- 2014, travaux d'aménagement à l'écocentre afin d'améliorer ses performances de récupération
- 2014-2016, Soutien dans le dossier de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec
- 2014 à aujourd'hui, mandats plus importants au CCE
- 2014 et 2015, Aide financière accrue aux associations de protection de lacs
- 2014 à aujourd'hui, poursuite du programme Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) afin d'avoir un portrait de la santé des lacs habités
- 2015, aide financière pour subventionner les bacs à compost
- 2015, dépliant expliquant comment composter les résidus de table et de jardin
- Création en novembre 2015 du comité consultatif sur le nautique
Mandat: Faire des recommandations visant à assurer la qualité de vie des citoyens, des riverains et des utilisateurs, la préservation de la qualité de l'eau, des bandes riveraines et des écosystèmes sensibles.
- 2016, dépliant imagé expliquant le règlement des nuisances
- 2016, amélioration de la collecte des matières résiduelles, gérée conjointement avec la MRC

Je vous remercie,

Votre mairesse
Lisette Lapointe

5.PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT

5a) Acceptation des comptes réguliers et FDI

Il est proposé par le conseiller :
secondé par la conseillère :
et résolu unanimement

Mathieu Harkins
Chantal Valois

Résolution
2016-03-042
Acceptation
des comptes
du mois

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 11 mars 2016, pour un montant total de 801 428,65 \$ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 14 mars 2016, au montant de 428 097,27 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 18 mars 2016

ADOPTÉE

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6a) Approbation de la liste des comptes en souffrance à transmettre à la MRC des Pays-d'en-Haut pour la vente de biens, pour non-paiement de taxes, et la détermination des frais d'administration pour l'année 2016

ATTENDU QUE la liste des arrérages de taxes municipales a été dressée au cours du mois de mars 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire vendre, pour non-paiement de taxes, certains immeubles par la Municipalité régionale de comté (MRC) des Pays d'en Haut;

ATTENDU QUE la municipalité doit déterminer les frais d'administration à ajouter à chaque matricule inscrit sur la liste;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport présenté par le service des finances;

Il est proposé par le conseiller :
secondé par la conseillère :
et résolu unanimement :

Mathieu Harkins
Chantal Valois

QUE le conseil municipal approuve l'état préparé par le service des finances regroupant les propriétaires endettés pour taxes municipales envers ladite municipalité de Saint-Adolphe- d'Howard, le tout conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec;

QU'UN montant de 100 \$, représentant les frais d'administration, soit ajouté à chaque matricule;

QUE le montant total de la dette, à être inscrit sur la liste, inclue les taxes municipales, les frais, intérêts, pénalités et les montants de taxes scolaires reçus des commissions scolaires concernées;

QUE le service des finances transmette ladite liste à la MRC des Pays-d'en-Haut aux fins de vente pour taxes;

QUE la directrice des finances ou son coordonnateur soit mandaté pour représenter les intérêts de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard en enchérissant ou en se portant acquéreur des immeubles qui n'auront pas trouvé preneur lors de la vente pour non-paiement de taxes par la MRC des Pays-d'en-Haut, prévue le 22 juin 2016 à 10 h, à La Place des Citoyens, au 999, boulevard de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle.

Résolution
2016-03-043
Liste des biens en
vente pour non-
paiement des taxes

ADOPTÉE

Avis de motion

6b) Avis de motion – règlement no 810 pour la tarification des biens et services municipaux

Avis de motion est donné par la conseillère Chantal Valois, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement no 810 remplaçant le règlement no 794 et établissant la tarification des biens et services municipaux, sera adopté

Résolution
2016-03-044
Affichage du poste
de contremaître

6c) Affichage du poste de contremaître

ATTENDU la résolution 2015-10-260 qui nommait monsieur Serge Lanthier au poste de contremaître à la voirie avec une probation de 6 mois;

ATTENDU QUE monsieur Lanthier nous a transmis sa décision de ne pas poursuivre son travail au poste de contremaître;

ATTENDU QU'il a été mutuellement convenu que monsieur Lanthier reprendra sa fonction de chauffeur dès que le poste de contremaître aura été comblé;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
secondé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la décision de monsieur Serge Lanthier de retourner dans ses anciennes fonctions;

ET QUE le conseil municipal mandate la direction générale afin d'enclencher le processus d'embauche d'un nouveau contremaître.

ADOPTÉE

Résolution
2016-03-045
Aide financière aux
Petits Dolphins

6d) Demande d'aide financière de l'organisme Les Petits Dolphins

ATTENDU QUE l'organisme Les Petits Dolphins vient en aide aux jeunes adolescents depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE l'organisme Les Petits Dolphins a déposé une demande d'aide financière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE pour poursuivre sa mission, cet organisme à but non lucratif nécessite une aide financière de la part de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
secondé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise une aide financière de 9 600 \$, tel qu'indiqué au budget 2016, à l'organisme Les Petits Dolphins;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-620-00-971 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 18 mars 2016

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

Résolution
2016-03-046
Fin de probation
Francis Crépeau

7a) Confirmation du poste de l'opérateur de traitement des eaux

ATTENDU QUE nous avons embauché monsieur Francis Crépeau le 17 septembre 2015 au poste d'opérateur de traitement des eaux;

ATTENDU QUE Monsieur Crépeau termine sa période de probation de 6 mois et a réussi son évaluation avec succès;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme l'embauche de monsieur Francis Crépeau au poste d'opérateur de traitement des eaux à titre d'employé permanent (5 jours par semaine), et ce, rétroactivement au 17 septembre 2015;

QUE Monsieur Crépeau bénéficie de tous les avantages de la convention collective des cols bleus en vigueur

ADOPTÉE

Résolution
2016-03-047
Fin de probation
Patrice Brisebois

7b) Confirmation du poste de mécanicien

ATTENDU QUE nous avons embauché monsieur Patrice Brisebois le 21 septembre 2015 au poste de mécanicien;

ATTENDU QUE Monsieur Brisebois termine sa période de probation de 6 mois et a réussi son évaluation avec succès;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme l'embauche de monsieur Patrice Brisebois au poste de mécanicien à titre d'employé permanent (5 jours par semaine), et ce, rétroactivement au 21 septembre 2015;

QUE Monsieur Brisebois bénéficie de tous les avantages de la convention collective des cols bleus en vigueur

ADOPTÉE

Résolution
2016-03-048
Suivi de puits au
MDDELCC

7c) Engagement de la Municipalité à effectuer les suivis et recommandations pour les puits de production d'eau potable pour le secteur Village

ATTENDU QUE la municipalité a effectué une demande de certificat d'autorisation (CA) le 15 mai 2015 auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux d'implantation d'une nouvelle usine d'eau potable pour le secteur Village;

ATTENDU QUE le ministère demande par voie de résolution des précisions et des engagements pour clarifier le dossier du certificat d'autorisation en cours;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme son engagement auprès du MDDELCC à effectuer les suivis nécessaires tel qu'il a été recommandé par nos professionnels et en étroite collaboration avec le ministère;

QUE tous les éléments retrouvés dans l'annexe « A » de la présente résolution fassent office de liste des suivis et d'engagements.

ET QUE la présente résolution et son annexe soit envoyée au ministère.

ADOPTÉE

8.ENVIRONNEMENT

Résolution
2016-03-049
Démission
inspecteur en
environnement

8a) Démission de l'inspecteur en environnement, Arnaud Holleville

ATTENDU QU'Arnaud Holleville nous a fait part de sa décision de quitter ses fonctions d'inspecteur en environnement, poste qu'il occupait depuis le 13 août 2009;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
secondé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la démission de monsieur Arnaud Holleville, effective du 18 mars 2016;

QUE le conseil municipal lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouveaux défis professionnels.

ET QUE le conseil municipal mandate la direction générale afin d'enclencher le processus d'embauche d'un nouvel inspecteur en environnement

ADOPTÉE

Avis de motion

8b) Avis de motion – Règlement no SQ-04-2012-1

Avis de motion est donné par le conseiller Mathieu Harkins, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le règlement no SQ-04-2012-1, abrogeant les règlements no 501, 501-1 et 714 et amendant le règlement no SQ-04-2012, de manière à unifier les quatre règlements dans un seul règlement et d'en simplifier son application.

9.URBANISME

Dépôt
tableaux
comparatifs

9a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de février 2016.

La conseillère Marjorie Bourbeau dépose devant le Conseil municipal le tableau comparatif des demandes de permis émis par le service d'urbanisme et de l'environnement le 29 février 2016 ainsi que le comparatif des mois de janvier 2016 et février 2015.

Résolution
2016-03-050
Dérogation
mineure 2015-040
Lot4 125 075

9b) Demande de dérogation mineure 2015-040, chemin de la Québécoise, lot 4 125 075

ATTENDU QU'une première demande de dérogation mineure no 2015-040 a été refusée le 12 septembre 2015, afin de permettre la déviation d'un cours d'eau, pour y construire

une résidence en bordure du lac Vert, chemin de la Québécoise, lot 4 125 075;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé une modification à sa demande initiale dans l'optique de permettre la construction de la résidence au-dessus du cours d'eau;

ATTENDU les plans et documents déposés : esquisse couleur préparée par le propriétaire montrant la résidence au-dessus du cours d'eau;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, toute résidence doit être localisée à une distance d'au moins 15 mètres de la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau, à une distance d'au moins 20 mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac et d'un milieu humide ouvert à un lac;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
secondé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard refuse la dérogation mineure modifiée no 2015-040 compte tenu des impacts néfastes du projet sur l'environnement et le lac, mais plus particulièrement, à cause de la présence et de la proximité sur le terrain d'un milieu humide, d'un cours d'eau et du fait que le terrain est aussi borné par un lac.

ADOPTÉE

9c) Demande de dérogation mineure 2016-001, 355, chemin Bonanza, lot 2 827 635

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2016-001 afin de permettre l'agrandissement d'une résidence à une distance d'au moins 2,86 mètres de la ligne latérale au 355 chemin Bonanza, lot 2 827 635;

ATTENDU les plans et documents déposés : plan projet d'implantation préparé le 18 janvier 2016 par Nathalie Garneau, arpenteure-géomètre, sous la minute no 1512, plans d'agrandissement préparés en novembre 2015 par Éric Régimbald, technologue et lettre explicative préparée le 6 janvier 2016 par la propriétaire;

ATTENDU QUE cet agrandissement a pour but d'améliorer les espaces de vie de la résidence, considérant que la propriétaire désire y résider de façon permanente;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, toute résidence doit être localisée à une distance d'au moins 4 mètres d'une ligne latérale;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Résolution
2016-03-051
Dérogation
Mineure 2016-001
Lot 2 827 635

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
secondé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2016-001, suivant les conditions ci-après :

1. Refaire l'installation septique conformément à la réglementation en vigueur;
2. Camoufler les pieux de l'agrandissement par de faux murs sur les trois façades;
3. Obtenir un permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution
2016-03-052
Dérogation
mineure 2016-002
lot 4 124 753

9d) Demande de dérogation mineure 2016-002, 265, chemin du Lac Beauchamp, lot 4 124 753

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2016-002 afin de permettre la construction d'un bâtiment comprenant les caractéristiques suivantes : 2 étages, hauteur 12 mètres maximum et toit à un versant d'une pente moindre que 5 :12, 265, chemin du Lac-Beauchamp, Camp Kinkora, lot 4 124 753;

ATTENDU les plans et documents déposés : certificat de localisation préparé le 19 décembre 2012 par Pierre Robitaille, arpenteur-géomètre, sous la minute no 11255, plans préparés le 4 novembre 2015 et révisés le 9 février 2016 par C2V, architectes et lettre explicative préparée le 8 janvier 2016 par les mêmes architectes;

ATTENDU QUE cette dérogation a pour but de réduire l'emprunte au sol du nouveau bâtiment;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, tout bâtiment doit avoir au plus un étage, une hauteur d'au plus 6 mètres et un toit d'au moins 2 versants avec une pente d'au moins 5 : 12;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
secondé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2016-002, suivant les conditions ci-après :

1. Refaire une installation septique conformément à la réglementation en vigueur;
2. Renaturaliser la berge du lac sur les cinq premiers mètres, suivant un plan de renaturalisation préparé par un professionnel en la matière;
3. Obtenir un permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution
2016-03-053
Dérogation
mineure 2016-004
Lot 4 124 524

9e) Demande de dérogation mineure 2016-004, 251, chemin Morgan, lot 4 124 524

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2016-004 afin de permettre l'agrandissement d'une résidence comportant un toit plat, 251, chemin Morgan, lot 4 124 524;

ATTENDU les plans et documents déposés : certificat de localisation préparé le 25 août 1999 par Jean Godon, arpenteur-géomètre et plans d'agrandissement préparés le 19 février 2016 par Olivier Legault, architecte;

ATTENDU QUE l'agrandissement a pour but de s'harmoniser à l'architecture actuelle de la résidence comportant également un toit plat;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, tout toit doit avoir au moins deux versants avec une pente d'au moins 5 : 12;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
secondé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2016-004, suivant la condition ci-après :

1. Obtenir un permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution
2016-03-054
Correction
dérogation mineure
2015-062
Lot 2 827 274

9f) Correction de demande de dérogation mineure 2015-062, 18, chemin Parkview, lot 2 827 274

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2015-062 afin de permettre la reconstruction d'une résidence d'une largeur d'au moins 7,3 mètres et d'une superficie d'au moins 53,5 mètres carrés, 18, chemin Parkview, lot 2 827 274 ;

ATTENDU les plans et documents déposés : plan projet d'implantation préparé le 14 novembre 2015 par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, sous la minute no 1878, plans de construction préparés le 16 juin 2015 par Pierre Metras, technologue professionnel et lettre explicative préparée le 15 novembre 2015 par le propriétaire;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, toute résidence doit avoir une largeur d'au moins 8 mètres et une superficie d'au moins 56 mètres carrés;

ATTENDU QUE cette résidence remplacera une résidence abandonnée qui a été la proie des flammes en 2012;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour permettre la reconstruction de la résidence;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et de la recommandation du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère Marjorie Bourbeau
secondé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2015-062 suivant la condition ci-après :

- Obtenir les permis utiles à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur.

QUE la présente résolution remplace la résolution 2015-12-331.

ADOPTÉE

Résolution
2016-03-055
PIIA 2016-005
Lot 3 958 029

9g) Demande de PIIA no 2016-005, 1963, chemin du Village, lot 3 958 029

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2016-005 afin de procéder à la réfection de deux galeries en façade du bâtiment, 1963, chemin du Village, lot 3 958 029;

ATTENDU les plans et documents déposés : photo du bâtiment;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés : poteaux de bois torsadé, poutre de bois décorative, garde-corps en bois torsadé de couleur blanc, main courante et plancher de bois de couleur vert;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
secondé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2016-005, suivant les conditions ci-après :

1. Que les barreaux de la galerie soient remplacés par des barreaux identiques à ceux existants, de même gabarit;
2. Obtenir un permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
3. Déposer une somme équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie monétaire concernant le respect du PIIA.

ADOPTÉE

Résolution
2016-03-056
PIIA 2016-003
Lot 3 959 136

9h) Demande de PIIA no 2016-003, 1985, chemin du Village, lot 3 959 136

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2016-003 afin de remplacer le revêtement extérieur et repeindre la mansarde de la bâtisse, 1985, chemin du Village, lot 3 959 136;

ATTENDU les plans et documents déposés : esquisse couleur préparée en février 2016 par Yolande Lalonde, designer;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés : murs et encadrements en Maibec de couleur cuivre, mansarde, soffites, portes et fenêtres en aluminium de couleur brun commercial;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
secondé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2016-003, suivant les conditions ci-après :

1. Obtenir un permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
2. Déposer une somme équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie monétaire concernant le respect du PIIA.

ADOPTÉE

Résolution
2016-03-057
Permis lotissement
lots projetés
5 866 745 et
5 866 746

9i) Demande de permis de lotissement, lots projetés 5 866 745 et 5 866 746, chemin du Village

ATTENDU le plan de subdivision des lots projetés 5 866 745 et 5 866 746, préparé le 5 février 2016 par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, sous la minute no 2345;

ATTENDU QUE la contribution pour fins de parcs est applicable à la demande de subdivision;

ATTENDU QUE conformément à la réglementation de lotissement, il est nécessaire d'obtenir l'avis du conseil concernant la manière dont la contribution pour fins de parcs sera appliquée, soit en argent ou en terrain;

ATTENDU l'avis préparé le 26 février 2016 par le directeur récréotouristique;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
secondé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le permis de lotissement suivant les conditions ci-après :

1. Que le propriétaire verse à la municipalité une somme d'argent équivalant au pourcentage exigé au règlement de lotissement en vigueur, à titre de contribution pour fins de parcs;
2. Que cette somme d'argent soit déposée dans un fonds réservé à cette fin.

ADOPTÉE

Résolution
2016-03-058
Nomination au
CCU

9j) Renouvellement des membres et un poste à combler au comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE le mandat de certains membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) arrive à échéance et qu'il est nécessaire d'être renouvelé;

ATTENDU QU'il y a un poste vacant au sein du comité depuis décembre 2015 et qu'il est aussi nécessaire de le combler;

ATTENDU QUE la municipalité a publié sur son site internet le poste à combler;

ATTENDU QUE conformément au règlement numéro 722, le Comité consultatif d'urbanisme est composé de huit membres, dont un conseiller municipal et sept résidents de Saint-Adolphe-d'Howard, dont la durée des mandats est d'au plus deux ans;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
secondé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard renouvelle le mandat de madame Louise Quenneville et de messieurs Sylvain Saint-Hilaire et Nicholas Bebnowski-Roy à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une durée de deux (2) ans, à compter de la présente résolution;

QUE le conseil municipal nomme monsieur Daniel Millette résident de Saint-Adolphe-d'Howard, à titre de nouveau membre du CCU, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, à compter de la présente résolution.

ADOPTÉE

10. PARCS, SENTIERS ET ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX

Résolution
2016-03-059
Marche du
Tour-du-Lac

10a) Demande de fermeture partielle de la route 329 pour la marche du Tour-du-Lac du Club Lions

ATTENDU la 14^e édition de la marche du Tour-du-Lac, organisée par le Club Lions de Saint-Adolphe-d'Howard, le 15 mai 2016;

ATTENDU QUE les chemins du Village et Tour-du-Lac seront partiellement fermés entre 9 h 30 et 14 h 00 cette journée;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la fermeture partielle (1 voie) sur les chemins du Village et Tour-du-Lac, entre 9 h 30 et 14 h 00, le dimanche 15 mai 2016 pour le déroulement de la marche du Tour-du-Lac du Club Lions au profit de la Société canadienne du cancer;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

12. ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt des
Interventions des
pompiers
février 2016

13a) Dépôt des interventions des pompiers pour le mois de février 2016

Le conseiller Jean-Claude Massie dépose devant le Conseil municipal le rapport des interventions des pompiers pour le mois de février 2016

Résolution
2016-03-060
Embauche d'un
pompiers

13b) Embauche d'un pompier

ATTENDU QUE la municipalité doit pourvoir un poste de pompier en remplacement d'un poste laissé vacant depuis le départ de monsieur Réal Audet;

ATTENDU QU'une entrevue du candidat-pompier a été réalisée par monsieur Guy Meilleur, coordonnateur de la sécurité incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut, le 20 janvier 2016;

ATTENDU QUE le rapport du coordonnateur Guy Meilleur mentionne que le candidat-pompier possède les qualités requises pour remplir ce poste;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
secondé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme l'embauche de madame Marie-Josée Lavigne au poste de pompière à temps partiel pour la municipalité, en date du 18 mars 2016;

QUE madame Marie-Josée Lavigne soit soumise à une période de probation de 100 heures comme stipulé à la convention collective de travail des pompiers en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution
2016-03-061
Service contrôle
canin et félin

13c) Contrat annuel 2016, service de contrôle canin et félin

ATTENDU QUE les services de contrôle canin et félin sont arrivés à échéance au 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QUE nous avons invité la SPCM de Sainte-Adèle et la SPCA de Sainte-Agathe-des-Monts à soumissionner de nouveau en 2016;

ATTENDU QUE les contrats sont habituellement d'une durée d'un an;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
secondé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde un contrat annuel, à compter du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017 au Service de protection Canine des Monts (SPCM) pour un montant annuel de 4 440 \$, plus les taxes applicables et autres frais stipulés à l'offre de services daté du 11 novembre 2015. Ce service offre notamment la patrouille du territoire, le ramassage des chiens, l'application du règlement des animaux et la vente de licences au montant de 25 \$ chacune, dont les revenus reviennent à la SPCM.

QUE le conseil accorde un contrat annuel, à compter du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} janvier 2017, à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) de Sainte-Agathe-des-Monts. Ce service offre la capture, la stérilisation et la relâche de 25 chats pour un montant annuel de 3 077 \$, plus les taxes applicables, plus 85 \$ par chat

excédentaire, tel que stipulé à l'offre de services daté du 6 novembre 2015.

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à signer les deux contrats pour et au nom de la municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-290-00-418 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 18 mars 2016

ADOPTÉE

14.DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

15.INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16.VARIA

17.PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal a répondu aux questions.

18.LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 h

Il est proposé par le conseiller :
secondé par la conseillère:
et résolu unanimement

Jean-Claude Massie
Marjorie Bourbeau

Résolution
2016-03-062
Levée de la
séance

QUE cette séance soit levée

ADOPTÉE

.....
Lisette Lapointe
Mairesse

.....
Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésorier